# L'ABEILLE.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT.
PAR BULLITT, MAGNE & Cie.
No. 81, Rue Chartres.
Prix de l'abonnement { Pour la Ville, $6 par semaine. Pour la Campagne, $6 par semaine.
NOUVELLE-ORLEANS:
JEUDI MATIN, 9 JUILLET, 1840.

CANDIDATS WHIGS
CHOISIS PAR LA CONVENTION NATIONALE.
POUR PRESIDENT DES ETATS UNIS,
WILLIAM H. HARRISON
DE L'OHIO.
POUR VICE-PRESIDENT DES ETATS UNIS
JOHN TYLER,
DE LA VIRGINIE.
POUR GOUVERNEUR:
HENRY JOHNSON.
*Sujet à la décision de la Convention des Whigs de l'Etat.*

## TICKET WHIG ELECTORAL POUR LA LOUISIANE.

1er. District—WM. DE BUYS, d'Orléans.
2d. District—JOSEPH BERNARD, d'Est-Bâton-Rouge.
3me. District—LŒUFROY BARRAS, de La Fourche.
4me. District—JACQUES DUPRÉ, de St. Landry.
5me. District—SETH LEWIS, des Rapides.

CANDIDATS POUR LE CONGRÈS:
*Premier Dist. Congressionnel*—L'hon. EDW. D. WHITE.
*Second*—THOS. GIBBS MORGAN.
*Troisième*—JOHN MORGAN.

LEGISLATURE D'ETAT.
WM. DE BUYS,
GLENDY BURKE,
W. C. C. CLAIBORNE,
G. BEDFORD,
L. L. FERRIERE,
A. W. PICHOT:
CHRISTIAN ROSELIUS.

ASSOCIATION TIPPECANOE DES JEUNES GENS DE LA NILE ORLEANS.

Ce Jour ensemble sans leur ordre soir 2 juillet, à 7 heures précises dans la Cour de Paroisse.
C. KURDHEEDT, } Secrétaires.
N. DELAPLAINE, }

## RUSES DES TORYS.

Les Torys s'apercevant que le mot de *réforme* trouve partout de l'écho, se sont, eux aussi, pris à crier *réforme*. Mais de quelle réforme s'agit-il pour eux? Car, il est bon de s'entendre.

Lorsque nous demandons la réforme, nous voulons, nous, qu'on ne viole plus les lois, qu'on ne corrompe plus le peuple avec ses propres fonds, qu'on ne cherche plus à enchaîner la liberté en faussant la nature des nos institutions; en demandant la réforme, nous entendons que les lois doivent être respectées par-dessus tout, que l'administration doit dépenser le moins possible sans jamais intervenir dans les élections, que l'influence du pouvoir exécutif soit réduite autant que possible et que la voix du peuple soit toujours écoutée, toujours respectée, toujours suivie.

Mais que signifie le mot de *réforme* dans la bouche des partisans du pouvoir?

Sous l'administration de M. Adams, ils avaient pris pour mot d'ordre *la réforme*; or M. Adams dépensait en tout et pour tout, non compris le paiement de la dette, treize millions; et M. Van Buren en dépense à présent, TRENTE-SEPT. N'est-ce pas une admirable réforme? Sous l'administration de M. Adams, il y avait un fonctionnaire qui a malversé pour une très faible somme; et maintenant on compte les *défaulters* par centaines et les sommes soustraites par millions. N'est-ce pas bien entendre la réforme? Sous l'administration de M. Adams, les emplois étaient donnés aux plus capables et aux plus probes, sans acception de parti; et maintenant, sous l'administration de M. Van Buren, on ne prend que des hommes dévoués corps et âme sans s'enquérir de leur moralité. N'est-ce pas là une admirable réforme?

Or, puisque le parti du pouvoir n'a ou opéré d'autre réforme depuis douze ans que de centupler les abus, que doit-on, que peut-on attendre de lui? Ne voit-on pas que *réforme* dans sa bouche veut dire augmentation et perpétuité des abus? Ne voit-on pas que c'est une hypocrisie de plus et une garantie de moins?

Peut-être les hommes du pouvoir veulent-ils sérieusement la réforme des abus des banques? examinons.

L'état du Mississipi est depuis longtemps soumis au contrôle des loco-focoïsme. Là on aura pu opérer toutes les réformes que le parti du pouvoir a en vue. Eh! bien, savez-vous, lecteur, ce qu'ont produit ces réformes? elles ont ruiné et les banques et l'Etat et les particuliers: c'est de l'histoire.

Avez la réforme des loco-focos, le papier des banques du Mississipi perd de 25 à 95 pour cent! N'y a-t-il pas vraisemblance quoi être jaloux d'une telle propriété, amenée par une telle *réforme*?

Du reste il est évident que le parti du pouvoir ne s'inquiète nullement de la réforme des banques et que s'il en parle c'est uniquement pour exercer quelque influence sur les élections. La preuve en est écrite sur son *ticket*.

S'il est un bill de réforme sur les banques qui ait été approuvé par le parti du pouvoir, c'est celui qui fut débattu à la Législature en 1838.

Cependant nous voyons sur le ticket de l'administration le nom d'un homme (M. Grymes) qui a combattu en propre de toute la force de son talent. Or, si le parti du pouvoir voulait sincèrement la réforme, comme il l'entend ou pour mieux dire comme il parait l'entendre, il n'aurait pas choisi pour candidat un homme qui, comme lui, combattit cette réforme.

En réalité le parti du pouvoir a pris pour candidats les hommes auxquels il a supposé le plus de popularité, sans s'inquiéter autrement de réforme d'aucune sorte si ce n'est pour l'*effet*.

Il ne faut donc pas se laisser abuser par ces protestations de *réforme des Banques*. La législature des Etats est et sera toujours impuissante à effectuer aucune amélioration vraiment efficace à cet égard; cela dépend du Congrès seul, car il doit être maintenant évident pour tous que le retour de la confiance et la reprise des paiemens en espèces dépendent exclusivement de la création d'une Banque Nationale.

De la part des Vanocrates ce mot de *réforme des banques* n'est donc qu'un leurre pour surprendre quelques voix et tenter de faire élire un Sénateur des Etats Unis partisan de M. Van Buren.

Electeurs, évitez soigneusement les pièges qu'on vous tend. Si vous voulez *réellement des réformes*, votez pour tout le ticket démocrate-whig sans exception. L'or du peuple, votre or, est jeté à pleines mains par vos propres serviteurs pour vous séduire, vous pourrir, enchanter par votre approbation; ne vous laissez mauvrer qui compromettent jusqu'à l'existence de votre liberté et de votre indépendance?

Un accident qui a coûté la vie à plusieurs personnes, a eu lieu hier à bord du steamer *Chester*, parti de notre port pour les Attakapas.

Ce steamer était, à une distance d'environ vingt-cinq milles de la Nouvelle Orléans, en remontant le fleuve, lorsque ses deux chaudières ont éclaté. On nous assure que le maître d'équipage, un ingénieur et plusieurs chauffeurs ont perdu la vie. Les passagers et le reste de l'équipage ont été recueillis par l'Ajax à bord duquel ils sont revenus en ville.

Une assemblée des votans du premier district de la présente municipalité a eu lieu jeudi, le 28 du mois dernier, à l'hôtel Conti.

M. J.W. Zacharie a été nommé président et Mr. A. Maurunon secrétaire.

Les résolution suivante a été adoptée à l'unanimité:

Résolu qu'il est nommé un comité de vingt personnes chargé de veiller à ce que chaque électeur whig du premier district de la première municipalité se présente au scrutin et dépose son vote à l'élection prochaine.

La présidence a nommé les personnes suivantes membres du dit comité: (Voir l'anglais.)

ASSEMBLÉE DU 3e. DISTRICT DE LA 1re. MUNICIPALITÉ.

A une Assemblée des votans du 3me. District de la 1ère. Municipalité tenue le 1er. Juillet 1840, M. Mr. Vignié, ayant été appelé à la présidence, MM. J. B. Vignié et A. Delacroix à la vice présidence, et M. J. A. Duzel à cet nommé secrétaire.

Sur motion, les résolutions suivantes ont été adoptées.

Résolu, que nous approuvons le ticket qui a été adopté à une Assemblée générale des Whigs, et que nous engageons nos frères Whigs à le soutenir et à le voter en entier.

Résolu, que le président soit invité à nommer un comité de vigilance, chargé d'assister aux élections.

Le président a nommé les personnes suivantes du comité de vigilance pour le 3me. District de la 1re. Municipalité:

| | |
|---|---|
| Manuel Blanco, | Armand Dejan, |
| Chs. Gassaud, | C. Patterson, |
| Aug. Brasié, | R. Wheeler, |
| John Baillet Jr., | J. B. Fager, |
| René Blanchet, | J. N. Wolf, |
| Zénon Duval, | Valsour Duval, |
| Jules Dejean, | J. Blanchet, |
| Manuel Ellis, | Chs. Boudousquié, |
| F. Gomerally, | F. Davis, |
| François Lambert, | F. Salomon, |
| J. Lacaze, | J. E. Kerr, |
| V. Laborde, | W. Y. Lewis, |
| Jules Mazoy, | V. Roumage, |
| Victor St.-Victor, | C. Urquhart, |
| G. Pollock, | F. Peyroux, |
| Jos. Pitts, | C. Bornoudy, |
| Salvador Vinera, | M. Hinaud, |
| G. Urquhart, | Jos. Manuel Delaborde, |
| Jos. Divine, | L. Beecier, |
| Wm. Armstrong, | J. A. Quemper. |

Sur motion, l'assemblée s'est ajournée.

M. CRUZAT, Président.

J. A. DUREL, Secrétaire.

POUR L'ABEILLE.

MEETING WHIG DE LA 3ème. MUNICIPALITÉ.

Une foule immense se pressait lundi dernier au meeting qui s'est tenu le soir dans l'encoignure du railroad à la 3ème. Municipalité.

A même le bureau fermé, M. Mazureau a été appelé à la chaire d'Orateur, aux acclamations de l'assemblée toute entière avide d'entendre un puissant parole.

M. Mazureau s'est pas un orateur, comme M. Bonnecase, mais il a, comme lui, un grand mal d'être entendu quand on parle, et de parler comme tout le monde. Il appelle franchement les hommes et les choses par leur nom, et ne recule devant aucune vérité. Comme il ne cherche pas à plaire mais à être utile, il fait tous les leurs comme il entendent avec autant d'emportement que d'entrer les recherchent. Son éloquence est mâle, naturelle et sans apprêt: c'est l'éloquence du bon-sens et de la raison. L'Orateur, après avoir dans un exordé d'une noble simplicité rappelé les titres qu'il avait à la confiance de ses concitoyens, s'est écrié: "Créoles, français "naturalisés, Américains de naissance, Espagnols, "Grec en sain qu'une politique artificieuse voudrait jeter des germes de division parmi vous. Alors que "l'audacieux Anglais vint souiller la paysde sa pré"sence, ne vous êtes vous pas tous levés, comme un "seul homme, pour le combattre et le vaincre? Et aujourd'hui que vous avez à lutter contre un ennemi "plus dangereux peut-être, vous cesseriez d'être unis! "Non! Comme autrefois vous marcherez en phalan"ges serrées, comme autrefois vous combattrez et vous "vaincrez ensemble". Puis répondant à l'orateur principal des loco-focos, il a prouvé que le reproche d'aristocratie adressé aux démocrates whigs n'avait pas le moindre fondement. Que dans un pays où tous les citoyens *blancs* pouvaient également arriver à tous les emplois publics, où l'individu qui paye dix mille piastres de contributions n'a pas plus de droits politiques que celui qui ne paye qu'un escalin, il était ridicule de parler d'Aristocratie. En effet qu'est ce que le mot aristocratie sans privilèges? Un non-sens, une absurdité. Un peu plus loin il a refuté, ce nous semble, non moins victorieusement le même orateur qui dans sa monomanie attribue aux banques tous les malheurs du pays.

Il a établi d'abord qu'il était assez singulier que les loco-focos se plaignissent de la multiplicité des banques, lorsque c'était à leur administration, à l'extinction de la Banque Nationale, que cette multiplicité était due: que les banques avaient subi des pertes considérables, et que si elles eussent continué leur même facilité d'escomptes elles seraient sujourd'hui ruinées de fond en-comble; et que dès lors elles ne refuseraient plus le bon papier de quelque part qu'il vint. Ensuite il a énuméré les fautes du gouvernement de Van Buren, et flétri énergiquement la conduite et la cupidité de ses agens. Il a démontré que les whigs étaient les vrais démocrates du pays, puisqu'ils s'opposaient aux envahissemens du pouvoir, et au despotisme qui devenait tous les jours plus menaçant. Que l'abolition de la banque nationale avait été la cause première des malheurs de la patrie. Que cette institution était essentielle à ses intérêts, et que l'obstination de Van Buren à s'opposer à ce qu'elle fut rétablie avait mis la république à deux doigts de sa perte. Il a enfin noblement vengé le général Harrison des calomnies des loco-focos, et l'a signalé comme le seul qui pût sauver le pays dans les circonstances actuelles, le seul qui dût rallier tous les suffrages des vrais démocrates.

Nous regrettons de ne présenter à nos lecteurs dans cette rapide analyse qu'un squelette décharné à la place d'un corps plein de chaleur et de vie.

L'orateur a été surtout admirable dans la réfutation du Coryphée du loco-focoïsme. C'était merveille de voir le vieil Athlète étreindre de ses bras nerveux son jeune antagoniste; le dépouiller un à un des riches vêtemens dont il habille l'insignifiance de sa pensée et le jeter en tout sens traînant sur l'arène, en pâture à la raise publique.. Le triomphe de l'orateur a été complet; et nous doutons que durant sa longue et brillante carrière il en ait obtenu de plus légitime.

M. Conrad a été entendu ensuite et a su mériter des applaudissemens non moins unanimes. M. Conrad a parlé avec une verve comique, et une jouissante facilité que nous ne lui connaissons pas. La dialectique, la science du droit et de l'argumentation nous avaient semblé caractériser uniquement son talent.

Chacun s'est retiré alors plein de confiance dans l'avenir; et décidé à faire tes ses efforts pour sauver la patrie.

L'abondance des matières nous oblige à renvoyer à demain la composition du bureau du meeting, et les résolutions présentées par le comité nommé à cet effet.

ORDONNANCE amendant celle qui a été adoptée le 27 mai 1839 sur les voitures publiques.

Le conseil général de la ville de la Nelle-Orléans, arrête ce qui suit:

Art. 1. Ajouter de la promulgation de la présente ordonnance il ne sera permis à aucun propriétaire, conducteur ou autre personne ayant charge ou direction d'une voiture publique ou cab de louage, de demander ou percevoir des prix autres que ceux fixés par le tarif ci-après, sous peine d'une amende qui n'excédera pas $50 par chaque contravention. A moins que ledit conducteur ne soit un esclave, alors et dans ce cas, l'amende n'excédera pas $16 pour la première contravention, et $50 pour toute contravention subséquente. Les dites amendes seront recouvrées par devant tribunal compétent et le montant en sera reparti entre les trois municipalités en la manière prescrite par la section 22 de l'acte de la dite ville "acte pour incorporer la ville de la Nouvelle-Orléans, approuvé le 8 mars 1836.

Art. 2. Pour chaque voyage dans les limites incorporées d'une municipalité ou des limites incorporées d'une municipalité adjacente, 25 cents pour chaque passager.

De la rue Espinade jusqu'au convent des Ursulines, 37 1/2 cents et plus loin, *pro rata* conformément aux taux des distances ci-après fixées:

Partant des limites incorporées de la 2ème municipalité jusqu'aux limites incorporées de la 3ème municipalité et réciproquement, 50 cents pour chaque passager.

Pour chaque voyage hors des limites incorporées d'une municipalité, 62 1/2 pièces de piastre par passager.

Pour chaque voyage hors des limites non incorporées d'une municipalité, aux limites incorporées d'une municipalité adjacente, soixante deux cents et demi; pour entendre que si la distance excède deux lieues tels que lieues du carré de la ville, le prix sera augmenté *pro rata*.

Art. 3. Après le coup de canon tout propriétaire ou conducteur d'une voiture publique ou cab de louage sera autorisé à exiger et percevoir le double du tarif ci-dessus établi.

Art. 4. Pour chaque voyage partant d'une municipalité pour les bords de lac, par le chemin du Bayou ou le chemin en coquilles de la Banque du Canal, six piastres pour toute voiture ayant quatre passagers, plus, en sus de cet, briolet, trois piastres, et une piastre de plus pour chaque homme, après la première heure de détention au lac de Indiens ou autre endroit jusqu'au retour.

Art. 5. Tout propriétaire ou conducteur de voiture publique ou cab de louage qui refusera à une ou plusieurs personnes de les conduire, en payant le prix ci-dessus, conformément au tarif ci-dessus établi, sera sujet à payer une amende de dix piastres pour chaque contravention à la discrétion de tout tribunal compétent devant lequel sera poursuivi.

Art. 6. Tout conducteur de voiture publique, ou cab de louage, pourra, avec l'agrément des passagers qui désireraient voyager à l'heure, demander et percevoir une piastre par heure, pour l'usage de toute la voiture pour l'heure, et pour chaque heure qui lui sera payée, le conducteur pourra exiger et percevoir une piastre par heure, lorsqu'une seule personne voudra faire usage de la voiture de la manière susdite.

Art. 7. Il sera du devoir de tout conducteur ou propriétaire de voiture publique de louage, ou cab de louage, de faire peindre sur le milieu du dos de la voiture, en chiffres moins 3 pouces de long et trois quarts de pouce de large, d'une manière ostensible sur son siège, lesquels devront être allumés chaque nuit, le numéro de la voiture, et le nom de la rue et le numéro de la maison du propriétaire, et lesquels fanaux resteront aussi allumés tant que lesdits chiffres ou cabs seront dans la rue ou en d'autres lieux employés pour charger, et pendant le temps nécessaire à l'accomplissement des dispositions du present article, tout conducteur ou propriétaire de fiacre ou cab sera sujet à payer la même amende et recouvrable de la même manière, ainsi qu'il est prescrit au particule 5 de la présente ordonnance.

Art. 8. Il sera du devoir de tout conducteur de voiture publique, fiacre ou cab de louage, lorsqu'il se trouvera à la portes assignées aux voitures, de rester sur son siège, et il ne pourra s'écarter de plus de dix pieds de la tête de ses chevaux; et lorsque son siège, il devra toujours y laisser son chapeau. Par chaque contravention à aucune des dispositions qui précèdent, tout conducteur sera sujet à payer une amende qui ne sera pas moindre de cinq piastres, et qui ne sera pas plus de cinquante piastres, recouvrables de la manière prescrite en l'article 5 de la présente ordonnance.

Art. 9. Toutes les fois qu'une plainte sera faite contre une ou plusieurs voitures ou cabs de louage, les conducteurs qui seront trouvés faisant assaut de rapidité ou se battant à la course ou roulant avec une vitesse dangereuse, tout conducteur qui sera convaincu d'un de ces faits, sera sujet à payer une amende qui ne sera pas moindre de dix piastres et qui n'excédera pas cinquante piastres, recouvrables de la manière susdite, et recouvrable devant tout tribunal compétent.

Art. 10. Tout conducteur ou propriétaire de voiture publique, fiacre ou cab de louage qui aura tenu d'avoir et de conserver dans l'intérieur de sa voiture un exemplaire imprimé de la présente ordonnance encadré et suspendu ostensiblement de manière à pouvoir être lu par les passagers, à défaut de quoi tout conducteur ou propriétaire de fiacre ou cab de louage sera par chaque contravention passible d'une amende de cinq à vingt cinq piastres, recouvrables de la manière susdite devant tribunal compétent.

Art. 11. Toutes ordonnances ou parties d'ordonnances contraires à la présente sont et demeurent abrogées.

## INTERIEUR.

*Extrait de notre correspondance particulière.*

WASHINGTON, 20 juin 1840.

Dans la séance d'hier, le SENAT a reçu le rapport du comité spécial sur le pouvoir bill des faillités qui a été mis à l'ordre du jour pour lundi prochain. Le rapport est disposé à voter et en masse pour ce bill; mais cependant il est probable qu'il ne passera pas, parce que le parti de l'administration est, vous le savez, décidé à repousser toutes les mesures qui peuvent être utiles au peuple. On a discuté pendant quelques instans sur la proposition de M. Walker, qui demandait que le soin de recueillir les actes du Sénat fut confié à un rapporteur choisi en nombre égal dans les deux partis politiques; cette proposition a été déposée sur le bureau.

La CHAMBRE DES REPRÉSENTANS s'est occupée exclusivement du bill de la sous-trésorerie; la discussion a été assez remarquable, on a distingué surtout le discours de M. Evans, du Maine, qui a fait ressortir cet bill comme devant le place au rang des premiers orateurs de la Chambre.

Il est fort probable que la session du Congrès sera close à la fin de la 3e. semaine de Juillet. Quand on en aura fini avec le bill de la sous-trésorerie, on s'occupera du bill d'appropriation pour la marine et l'armée et l'on tiendra là. Certes on pourra se vanter d'avoir eu une session productive.

PENSACOLA—Le vaisseau des Etats-Unis "Levant, commd. J. Smoot, est arrivé dimanche 21 dans ce port, après une croisade dans le Golfe du Mexique. Il a visité les ports de Campêche, Vera-Cruz, Tampico et l'embouchure du Rio Bravo del Norte. Le lendemain sont entrés dans le même port la frégate "Macedonian" et le sloop de guerre "Warren."

MOBILE—Samedi dernier un individu nommé Edward Hall, a assassiné un fermier nommé Daniel Ellisarce que celui-ci lui avait refusé des pêches.

Le *New York Star* affirme qu'il est venu par le Great Western un envoyé spécial qui apporte au cabinet de Washington une réponse définitive au sujet des frontières du Maine. Il cite en outre parmi les passagers du Great Wester. M. Benjamin Rush, secrétaire de la légation des Etats Unis à Londres, qui s'est rendu immédiatement à Washington et qui est chargé, dit-il, de dépêches importantes de la part de notre ministre, M. Stevenson.

Sir Sidney Smith, amiral anglais, est mort à Paris dans les derniers jours de mai. Il était âgé de 76 ans.

## COMMERCIAL.

MARCHÉ MONÉTAIRE.
Nouvelle-Orléans, 9 juillet 1840.

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| Espèces | 5 | ⊕ | 6 | pour cent prime. |
| Billets de Banque des E.U. | 2½ | ⊕ | 3 | do. |
| Notes de la Trésorerie | 7 | ⊕ | 8 | do. |
| Sterling | 16 | ⊕ | 16 | 2 do. |
| Doubloons Espagnols | 17 | ⊕ | 17 | 2 do. |
| do. de Mexique | 16 | ⊕ | 16 | 2 do. |
| Or Américain | 6 | ⊕ | 6 | pour cent prime. |

## VARIETES.

LOUISE.
(*Voir l'Abeille d'hier.*)

Les mines de Mr. Montdidier s'ouvraient à une foule nombreuse attirant que le philosophe de la rue des Poitevins faisant de l'héroïsme dans sa mansarde et se permettant son désappointement. D'épigrammes en épigrammes il en était vraie à dresser l'acte d'accusation du bal en général, et particulier du bal costumé, quoqu'il était très probable que s'il eût mis le pied sur cette terre promise un instant entre-tous, le farouche disciple de Timon se serait bien vite converti aux idées plus consolantes du docteur Pangloss. Peut peu cependant ses boutades misanthropiques se calmèrent, et sans convenir encore que tout était pour le mieux dans le meilleur des mondes possibles, son esprit s'élevant audessus de cette contradiction pénétrante, et la considérant plus que comme une leçon salutaire et y puisa le texte de sérieuses réflexions pour l'avenir.

Les bals costumés ont pour l'observateur cet avantage sur les autres, qu'ils trahissent le mauvais goût naturel des femmes, à peu près comme l'ivresse trahit le mot à nu le fond du cœur. Un moine d'une tête de carnaval, il est rare qu'une femme habituée à vivre dans le monde ne possède pas d'une manière satisfesante la théorie de la toilette, cette grande affaire de son existence. Aux promenades, aux spectacles, et jusque dans les cercles bas bleus où elle pétitionne et réclame l'exercice de ses droits politiques, la réformiste la plus radicale habite et déshabille sa voisine comme la poupée qui a autant d'existence que la sienne. Cet art compliqué des chiffons a des règles générales, des principes fondamentaux que toutes connaissent. D'un défaut grossier de toilette on peut conclure hardiment contre la femme qui s'en rend coupable à un défaut moral ou intellectuel. Mais lorsqu'il s'agit d'un costume, l'expérience de tous les jours est déjoistée: il plus habile à marcher dans l'ornière du jour, et plus habile à tomber dans l'ornière du lendemain.

Mais, dans le bal costumé, Louise, dans le pied sur un terrain inconnu, où elle trébuche et l'instinct ne vient à son secours. Aussi, dans toutes les réunions semblables, le vulgaire abonde, le trivial se pavane sous des déguisemens sans vérité, dépourvus d'exactitude et de pittoresque, sous les habits de la naissance, de la femme grecque, de la pierrette, inévitables lieux communs de toute mascarade. Par-dessus tout, Louise qu'on avait remarquée dans les salons de M. de Montdidier, un surtout avait attiré l'attention des hommes et excité l'envie des femmes. C'était une nouveauté merveilleuse pour tous ceux qui n'avaient pas visité, au jour de fête, le village de Scheveningen en Hollande. La jeune personne à qui il avait suffi de se présenter pour être déclarée tout heureusement la reine du bal était âgée de dix huit ans environ. De beaux cheveux châtain foncé de ceton chaud et vigoureux qui reflète la lumière encadraient son visage régulier et expressif en même temps. Il y avait dans la coupe de sa figure, dans la courbure de ses sourcils dessinés comme avec un pinceau, dans la douceur pénétrante de ses yeux bleus voilés par de longues paupières, un mélange charmant de force et de candeur. Rien encore n'avait altéré la pureté de ses pensées, l'innocence de son âme; rien en la regardant avec attention, n'aurait décèlé une organisation puissante qui sommeillait dans l'ignorance d'elle-même et des passions, et qu'une étincelle devait embraser. La plupart des jeunes filles, faibles et fragiles créatures, portent écrite sur le front leur destinée. Elles l'accomplissent dans le cercle étroit où se meuvent les joies et les souffrances ordinaires des femmes; la soumission leur tiendra lieu de dévouement; le bonheur sera pour elles ce qu'il aurait pu être, si de peines ou de plaisirs serait un poids trop lourd et les ferait plier. Chez celles-là existait la double force du corps et de l'âme, capable de supporter également une infortune ou une félicité infinies.

Cette jeune fille était mademoiselle Louise Delaunay.

Le bal de M. de Montdidier était pour elle *presque* un début dans le monde. Sa mère, d'une santé longtemps chancelante, avait été obligée à de grands ménagements, et Louise, pour ne pas la quitter, renonça volontairement et sans peine à des fêtes où elle aurait pu cependant paraître accompagnée par son père. Plus tard, la fortune de sa famille fut comme nous l'avons dit, gravement compromise. C'étaient chaque jour des inquiétudes renaissantes: tantôt l'avenir menaçait de plus en plus la sécurité, tantôt il s'assombrissait. Cette incertitude, pire cent fois que la ruine, ces alternatives de crainte et d'espoir, mettaient en jeu la sensibilité extrême de Louise et la faisaient vivre dans un état continuel d'exaltation nerveuse. Elle devinait, pour les consoler, des peines qu'on voulait lui décéler: elle partageait avec exagération leur angoisse ardente lui présentait comme des réalités, et quant il fallait abandonner ce rêve, elle cachait ses pleurs et s'efforçait de sourire encore. Son père et sa mère, pour lui épargner le spectacle de leurs angoisses, se séparèrent d'elle comme ils avaient déjà consenti à l'éloignement de Victor, leur fils. Louise resta dans un pensionnat, où elle achevait son éducation brillamment terminée, et qu'elle n'avait pas poussée plus loin que celle des femmes qui n'ont d'autre obligation que d'éviter l'ignorance. Là, elle approfondit ce qu'elle n'avait fait qu'effleurer. Les talens qu'elle acquit pouvaient, dans un cas de ruine complète, qu'elle prévoyait alors, lui être utiles et assurer son existence. Heureusement elle n'eut jamais à en faire usage. Le malheur prédit au sein de sa famille après ce commencement d'épreuve qui avait jeté une ombre sur les premiers jours de sa jeunesse, elle était préparée au changement qui s'était opéré dans la maison paternelle. Elle s'attendait à un sort plus triste et ne se trouvait pas à plaindre. Mais la vie qu'elle menait était retirée, et il avait fallu les instances pressantes du Docteur Pangloss, pour faire que qu'elle de 3 ans et qu'elle avait connu dans les premiers temps de son séjour au pensionnat, pour obtenir son consentement à accepter cette invitation. Pendant la semaine qui avait précédé, Louise s'était occupée de ce bal avec toute l'ardeur innocente de son âge. Son costume avait été exécuté sur le modèle que Claire lui avait envoyé. Elle avait essayé ses robes, sans regretter devant toutes les glaces de la maison, en présence de son père et de sa mère, quelqu'un qui, seule et en cachette, et un soir elle s'était pour à elle-même de si bonne foi, elle s'était si naïvement trouvée charmante quelle avait désiré que Lucien Garral eût occasion de lui adresser un compliment.

La sensation qu'elle produisit le lendemain, et dans sa timidité et son ignorance du monde elle ne sut d'abord si ces mille regards tournés vers elle étaient moqueurs ou bienveillans, et les chuchotemens et les réflexions échappées à voix basse exprimaient des épigrammes ou des éloges. Elle aurait pu cependant se rassurer en voyant l'air de satisfaction qui rayonnait sur le visage de son père et l'empressement qu'il mettait à se donner d'elle la faveur de lui servir de cavalier. Mais celui qui aurait dû se présenter le premier de tous ne paraissait pas, et Louise, un peu piquée peut-être au fondu cœur, refusa d'abord les invitations. Pourtant cette petite bouderie ne tint pas long-temps contre l'attrait du plaisir et les sollicitations qui se renouvelaient sans cesse. Les quadrilles se formaient, et elle dansait plus encore se séparer. La pluie tombait par torrens, et vingt personnes se disputaient des voitures de place. Un vieil équipage attendait son maître: c'était celui de Gustave Duroncel. Au bout de vingt minutes il s'arrêtait devant la porte de M. Delaunay.

A la même heure où les deux amies se séparaient, Lucien s'éloignait la taille près de laquelle il avait veillé toute la nuit. Mais il avait en vain demandé une distraction au travail. Le livre placé devant lui était resté ouvert à la même page et ses yeux avaient parcouru vingt fois sans les lire les mêmes caractères. L'esprit de l'homme est comme le bruit de paille qu'enlève le moindre souffle, comme la feuille morte qui change de couleur au rayon du soleil, qu'assombrit le nuage qui passe, une chose légère, vagabonde et changeante. L'imagination de Lucien s'était lancée dans les champs sans limite de l'inconnu. Le front appuyé sur ses mains, il l'avait laissée voyager au pays mystérieux des rêveries et des chimères, se bâtir, au gré de ses caprices, des palais enchantés, des châteaux de fantaisies, et en peupler les solitudes d'existences diverses.

Tantôt, quand il suivait en idée au milieu du bruit et des parfums du bal l'image de cette jeune fille, il s'indignait de son inaction, il accourait et brisait la chaîne qui sa misère avait rivée: alors s'ouvrait devant lui une vie active, glorieuse, riche; il avait foi en lui-même, et les obstacles ne lui étaient du tout dédaignaient. Tantôt, à la place de ces riantes espérances, c'étaient de tristes pressentiments: la vie redevenait rude, aride et solitaire quand quelque souvenir de son enfance flottait devant ses yeux. Avec le son affaibli des cloches qui tintaient lentement dans la chrétienne, il lui venait au cœur des pensées de repos et d'éternelle félicité. Il se mêlait à ces pensées, et faisait entrer ses fenêtres disparaît ses illusions et le reportait dans l'enceinte d'un cimetière de village, près d'une tombe ensoleillée par l'herbe, où n'était éteinte une autre existence qu'il n'avait pu secourir ni prolonger, et parfois il lui semblait que la douce devait retourner bientôt à ce terme fatal et s'y reposer enfin.

Cependant il garda les résolutions énergiques qu'il avait prises, et le lendemain même, après quelques heures d'un sommeil agité, il sortit, décidé à vaincre sa répugnance pour le métier de solliciteur et à tenter tous les moyens honnêtes de mettre fin à sa misérable position. L'ordre et l'économie sévère dont Lucien s'était toujours imposé, le caractère de son père, tous ces quelle connaissaient le change sur sa pauvreté. Mal-aisiselle Delaunay était loin de soupçonner seulement le véritable motif qui l'avait empêché de se rendre au bal. Elle espéra qu'il viendrait se justifier, mais il s'écoulait deux jours, le jour ou il vint demander à monsieur Delaunay une lettre de recommandation pour monsieur Duroncel, dont le père était allié avec la mère vendre une visite à Clarisse. Deux semaines s'étaient déjà écoulées depuis ce bal, huit jours se passèrent encore sans que Lucien se montrât. Un matin, il arriva une lettre de lui pour Delaunay, et la vieille domestique qui avait élevé Louise lui remit une autre lettre qu'elle seule devait lire.

(*La suite à demain*)

Arouvers ARNOULD.

## LISTE MARITIME.

*PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.*

EXPÉDIÉS.

| | |
|---|---|
| Barque J. H. Adams, Rotchfes, Hambourg, | |
| Barque Johanna Georg, Hobolst, Breme. | Schmidt & co. |
| Barque Cossa, Moore, Philadelphie, | Schmidt & Co. |
| Brick Sterling, Korning, Boston | J. D. Denegre |
| Goel Echo, McFaton, Baltimore, | L. H. Gale |
| Goel Hannah, Bass, N. York | G. Bedford & Beck |
| | J B Bailey |

ARRIVES.

Bateau de remorque Lis, Riddle, de la passe N E, ayant à sa remorque les bricks Carpian et Thomas.

Bateau de remorque Shark, Martin, de la passe N E, ayant à sa remorque le brick Guiseline.

Brick Thomas, Power, en 35 jours de Philadelphie, par la voie de la Havane.

Brick Carpian, Stawey, de Newport.

Brick Guiseline, Smith, N. York.

Steamer Angora, Sellock, Bayou Sara.

Steamer Clarksville, Irwin, Clarksville.

Steamer Colorado, Strock, Lafourche.

MEMORANDA.

La barque Clarion, le brick Mohawch et le goel. Grou ont pris la mer.

A Boston, le 10 juin, barque Olive, Rigelow.

Annoncée à Boston pour ce port, barque Henry, Newall, Burnham.

Arrivée de ce port à East Lynn, le 14 juin, brick Patriot, Yale.

☞—Godlette GENEVA.— Toutes les personnes ayant des réclamations contre la *gellette Geneva* sont priées de les présenter sans délai pour être payées.

SETH W. NYE, 98, rue Conti.

AVIS.—La première assemblée mensuelle de l'*Association des Amis des Arts de la Louisiane*, aura lieu ce soir à 7 1/2 heures dans le salon de la Bourse St. Charles. On demande la plus grande ponctualité de la part des membres.

L. L. FIRLEY, } Secrétaires.
GEO. E. RICHARSON, }

## STEAMBOAT AJAX.

Le 1er. juillet 1840, à 4 heures du soir.

Nous soussignés passagers à bord des bateaux à vapeur AJAX et CHESTER, de Saint Louis, après les événemens malheureux arrivés à bord de ce dernier bateau, à environ cinq lieues de la Nouvelle Orléans, tout, par l'explosion de ses chaudières de la vie certaine des employés de l'équipage, et mais d'autres dans une pareille situation qu'il est à souhaiter pour leurs jours, voulant, à la notre sincère reconnaissance au capitaine O. Trousard, et à bord du bateau AJAX, pour les secours prompts et pleins d'humanité qu'il a immédiatement prodigués tant aux malheureux blessés qu'aux bateaux ci-mêmes, en abandonnant ses destinés pour le rétablissement de la navigation de ce fleuve.

Rien n'a été épargné pour soulager les victimes de l'explosion; tous les secours qu'il était au pouvoir du capitaine et de son équipage de leur rendre, ils les ont reçus. Ce dont dans l'intérêt de l'humanité que nous prions les éditeurs de l'Abeille de vouloir bien insérer ce court exposé dans leur prochain journal, pour que la conduite du capitaine Trousard dans cette déplorable circonstance puisse servir à ceux de ses confrères qui pourraient se trouver dans une semblable situation.

S. Farar. J. Beraud. J. B. Bellosc.
P. F. Briant. Victor Vedas. A. Rouzier.
Valerd Dardard. B. Bazille. Lenez.
E. S. Fredelas. G. C. Dial. Ch. Haudouard.
Wm. Cummings. Wm. Hall. A. Massion.
L. A. Ennis. J. H. Wallace. Jean Smith.
B. P. Moore. Ewin Freeman. R. Watson.
Wilson McHeall. J. Achard.
C. Smith. Alex. Brown.

DÉCÈDES, hier soir à 2 heures, madame EMILIE PASSEBON. Ses amis et ceux de son défunt fils, J. A. Armitage, sont priés d'assister (sans autre invitation) à ses funérailles, qui prendront lieu de sa demeure, rue Conti, No. 116, à 4 heures, cet après midi.

## NECROLOGE.

S'il est vrai que la naissance de l'être destiné à hériter plus tard le titre d'honnête homme soit le plus beau présent que le Créateur puisse faire à la nature, la mort d'un jeuvil être au dessus de Watt à la Nouvelle Orléans, et de Turpin à la Nouvelle Orléans, et de Turpin Watt & Co. au grand-Gulf Mississipi, est ce jour, disposte par consentement mutuel. Les affaires non réglées des dites maisons seront réglées par Richard Nugent, à la Nouvelle-Orléans, et par F. W. Turpin et Hugh Watt, au Grand-Gulf, qui sont autorisés à faire usage du nom respectifs des dites maisons, pour la liquidation seulement.

RICHARD NUGENT,
F. W. TURPIN,
HUGH WATT.

Nelle-Orléans, 1er. juillet 1840.

AVIS.—Le soussigné, de la société cidevant Nugent, Turpin & Watt, a pris en société M. Alfred H. Hopkins, de Nelle-Orléans, et continuera les affaires par commission, sous la raison de Turpin, Hopkins & Co.

Nelle-Orléans, 1er. Juillet 1840.

RICHARD NUGENT.

AVI